

## II

(Actes non législatifs)

## RÈGLEMENTS

## RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2022/183 DU CONSEIL

du 10 février 2022

**mettant en œuvre l'article 21, paragraphe 5, du règlement (UE) 2016/44 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2016/44 du Conseil du 18 janvier 2016 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye et abrogeant le règlement (UE) n° 204/2011 <sup>(1)</sup>, et notamment son article 21, paragraphe 5,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 18 janvier 2016, le Conseil a adopté le règlement (UE) 2016/44.
- (2) Le 28 janvier 2022, le comité du Conseil de sécurité des Nations unies institué en application de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies a modifié l'inscription sur la liste d'une personne faisant l'objet de mesures restrictives.
- (3) Il y a donc lieu de modifier l'annexe II du règlement (UE) 2016/44 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

L'annexe II du règlement (UE) 2016/44 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 10 février 2022.

*Par le Conseil*  
*Le président*  
J.-Y. LE DRIAN

---

<sup>(1)</sup> JOL 12 du 19.1.2016, p. 1.

## ANNEXE

À l'annexe III du règlement (UE) 2016/44, la mention 15 est remplacée par le texte suivant:

«15. **Nom: 1: SAADI 2: QADHAFI 3: n.d. 4: n.d.**

**Titre:** n.d. **Désignation:** Commandant des forces spéciales **Date de naissance:** a) 27 mai 1973 b) 1<sup>er</sup> janvier 1975 **Lieu de naissance:** Tripoli, Libye **Pseudonyme fiable: n.d. Pseudonyme peu fiable:** n.d. **Nationalité:** n.d. **Numéro de passeport:** a) 014797 b) 524521 c) passeport libyen AA862825, délivré le 19 mai 2021 à Tripoli (expire le 18 mai 2029) **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** Libye (incarcéré) **Date d'inscription:** 26 février 2011 (modifications les 28 janvier 2022, 26 mars 2015, 2 avril 2012 et 14 mars 2012) **Renseignements divers:** Inscrit en application du paragraphe 15 de la résolution 1970 (2011) (interdiction de voyager). Inscrit le 17 mars 2011 en application du paragraphe 17 de la résolution 1970 (2011) (gel des avoirs).»

---